



Syndicat Mixte
Bourg-Bresse-Revermont
102, boulevard Edouard Herriot
CS 50250 VIRIAT
01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
Tel : 04 74 47 25 04
Fax : 04 74 45 14 88
Courriel : secretariat@scot-bbr01.fr
Site web : www.scot-bbr01.fr



Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)



UN DOCUMENT, UN TERRITOIRE, UNE STRUCTURE



Le Schéma de Cohérence Territoriale :

- un document...
- ...d'urbanisme...
- ...de planification



2013

Rapport de présentation

Diagnostic

Evaluation
environnementale

Vision partagée du territoire
et des enjeux du futur

PADD
Projet d'Aménagement et
de Développement Durables

Stratégie de l'action
publique

DOO
Document d'Orientations
et d'Objectifs

2016



Le SCOT n'est pas un « superPLU »

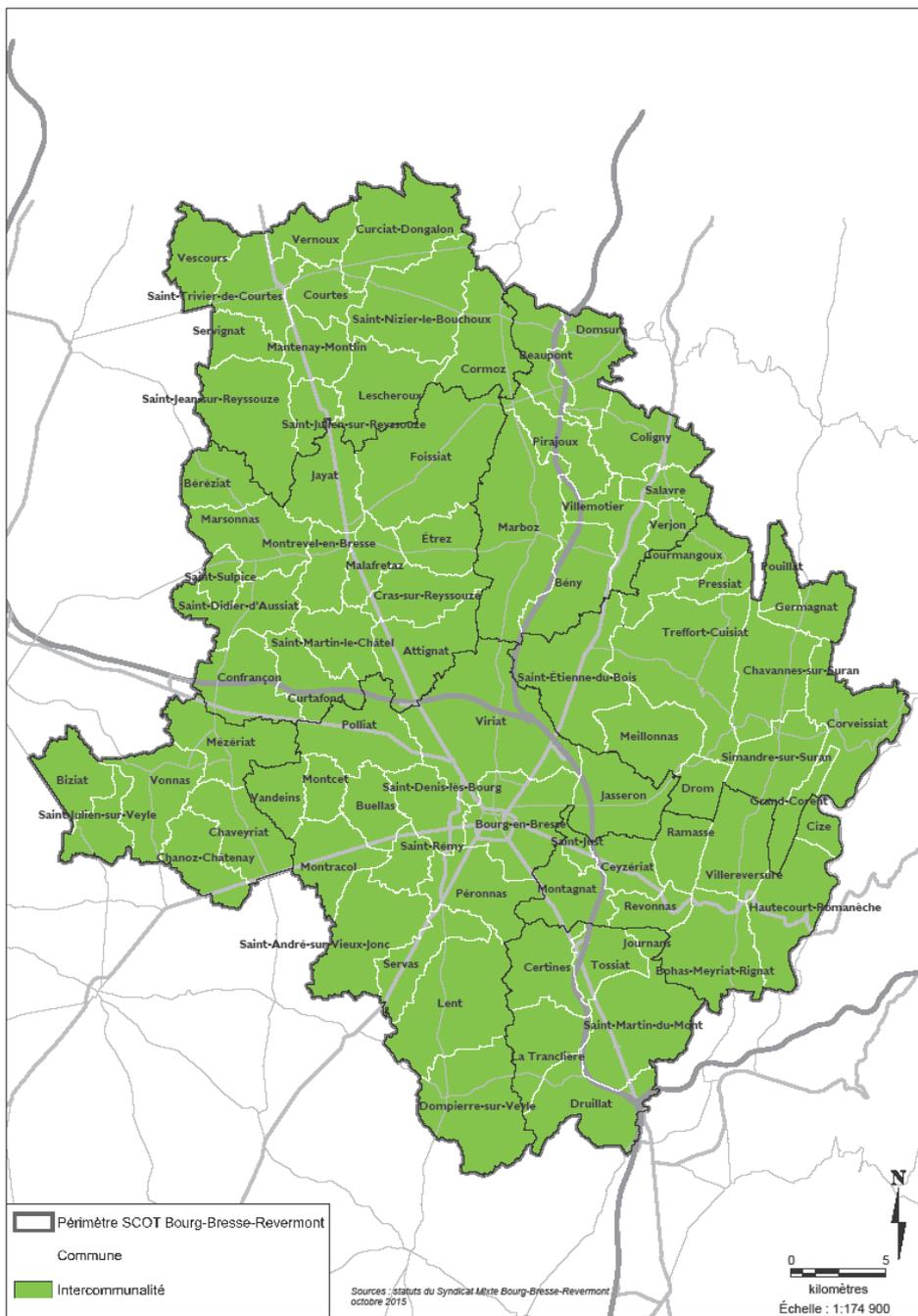
- ✓ Le SCOT organise la cohérence sur un vaste territoire, par exemple en posant des règles identiques pour toutes les communes rurales
- ✓ Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) gère le territoire communal en édictant les règles de construction à la parcelle

Traduction d'un projet de développement d'un territoire

Recherche de **cohérence entre les politiques** de développement et d'aménagement
habitat, déplacements, zones d'activités, équipements...

Le SCOT doit déterminer les conditions permettant d'assurer :

- ✓ **L'équilibre développement / préservation,**
- ✓ **La diversité des fonctions urbaines,**
- ✓ **Une utilisation économe et équilibrée des espaces**



Fixe des principes d'aménagement du territoire pour 20 ans, sur tout le bassin de vie de Bourg-en Bresse

83 communes

140 000 habitants

1300 km²

8 intercommunalités :

CA de Bourg-en-Bresse

CC Bresse Dombes Sud Revermont

CC de la Vallière

CC de Treffort-en-Revermont

CC du canton de Coligny

CC du canton de Saint Trivier de Courtes

CC de Montrevel-en-Bresse

CC des Bords de Veyle



La gouvernance

- **Un comité syndical** de 91 membres
- **Un bureau** de 20 membres (dont le Président et 9 Vice-Présidents)
- **8 Commissions thématiques :**
 - Habitat/Logement/Gens du Voyage,
 - Transports, déplacements, infrastructures,
 - Environnement/Cadre de Vie,
 - Développement économique,
 - Equipements/Services Publics,
 - Agriculture,
 - Réseaux, assainissement, eau potable, communication électronique,
 - Communication/Concertation



Historique

- ✓ **20 décembre 2002 : Création du Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont** (6 intercommunalités et 3 communes, soit 68 communes). + CC BDSR (6 communes) en 2007, portant le périmètre à 74 communes.

De 2005 à 2007 : élaboration du SCOT

- ✓ **Le SCOT BBR devient exécutoire le 25 mars 2008**

6 juillet 2012 : modification

- ✓ **24 mai 2013 : lancement de la révision du SCOT**

- ✓ **30 octobre 2014 : intégration de la CC de St Trivier de courtes et départ des 3 communes « isolées » de Chalaronne-Centre**



LA REVISION



✓ **La prise en compte du double changement de périmètre**

✓ **Le renforcement des prescriptions actuelles :**

Protection des terres agricoles, habitat/logement (formes, densités, types...), prise en compte des paysages, amélioration des transports en commun, meilleure gestion des zones d'activités...

✓ **Le volet environnement :**

Trames vertes bleues (Schéma Régional de Cohérence Ecologique), Schéma Régional Air-Energie, schéma de développement des énergies renouvelables

✓ **La gestion des implantations commerciales :**

Création du DAAC, Document d'Aménagement Artisanal et Commercial



Depuis mai 2013

Diagnostic

- 1 Comité syndical
- 4 commissions (habitat/logement, environnement, économie, agriculture)
- 1 séminaire transversal
- 4 bureaux syndicaux

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- 4 commissions (environnement, économie/zones d'activités, agriculture, habitat)
- 1 séminaire transversal PADD
- 3 bureaux syndicaux
- 2 Comités syndicaux, débat le 27 février 2015
- 4 Réunions publiques (Diagnostic + PADD)



Ecriture du **Document d'Orientations et d'Objectifs**
(déjà fait)

Entretiens : Département, Etat, syndicats de rivières (Veyle, Suran, Reyssouze), Chambre d'Agriculture, CCI, CMA, Alimentec, Mécabourg, Cap3B, Cap3B aménagement, CAUE, intercommunalités

8 entretiens « commerce » dans chaque intercommunalité

10 commissions (environnement X3, équipements, agriculture, habitat X2, transports, économie X2)

6 Bureaux (commerce, paysage/environnement, équipements/services/transports, agriculture, évaluation environnementale)

1 présentation aux Personnes Publiques Associées

Ecriture du **Document d'Orientations et d'Objectifs**
(reste à faire)

3 Bureaux (habitat, économie, retour remarques Personnes Publiques Associées)

2 Bureaux de pré validation

Mars-avril Comité syndical d'Arrêt-projet de SCoT

Conférence des 1000 élus

7-8 Réunions publiques du DOO

Avril -> juillet : consultation des PPA

Aout ->sept : Enquête Publique

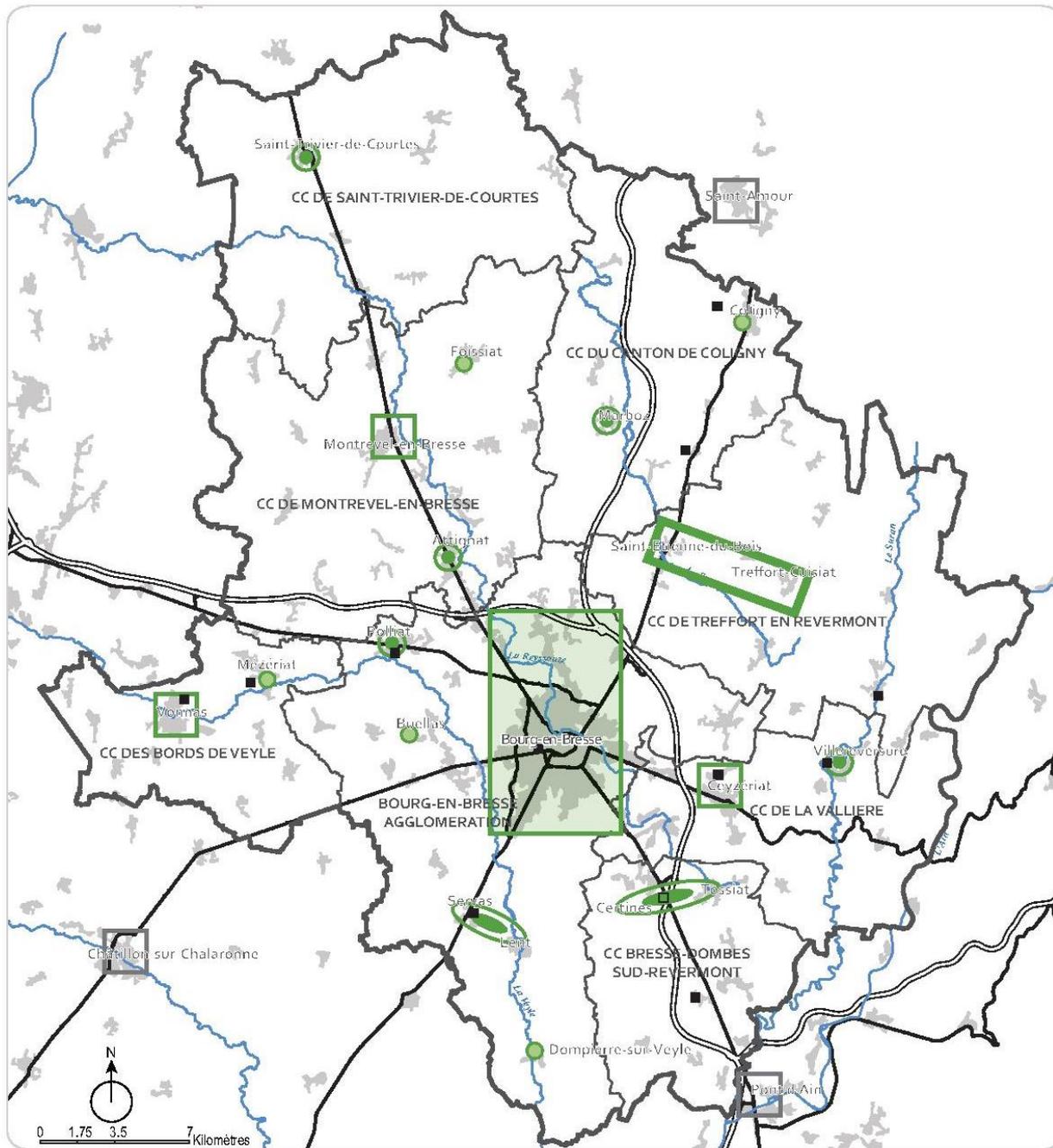
Octobre : Approbation et entré en vigueur du SCoT



LA REVISION DU SCOT BOURG-BRESSE-REVERMONT



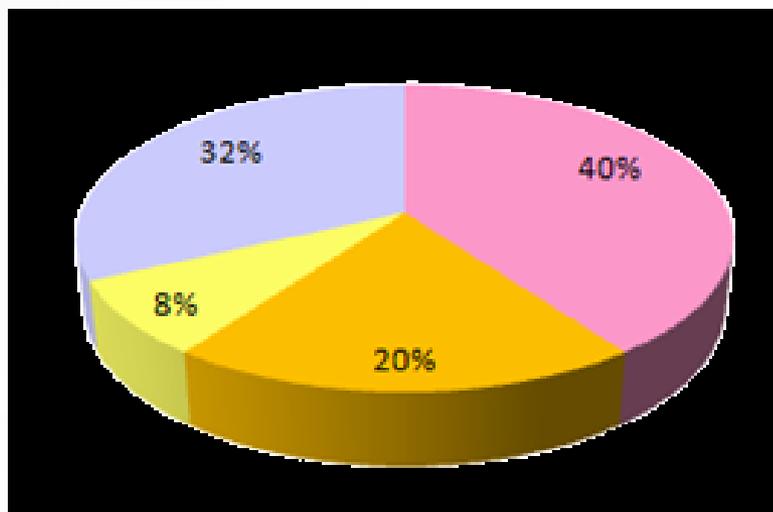
BILAN DU SCOT 2008 – 2015 & ELEMENTS DE DIAGNOSTIC



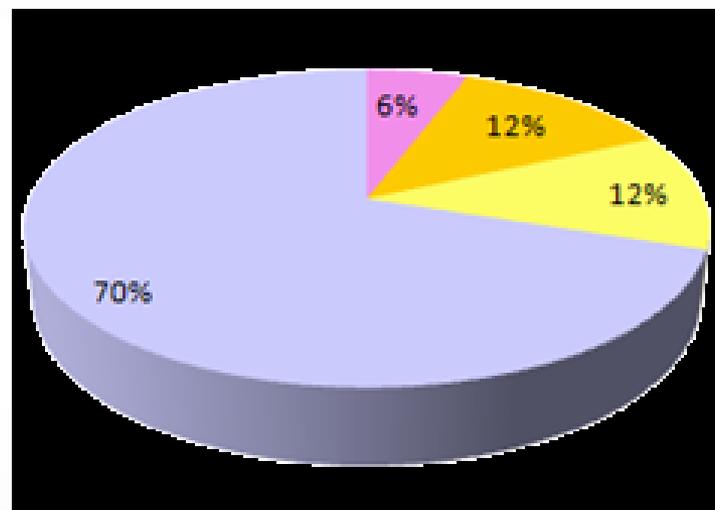
-  Communes urbaines
-  Pôle structurant
-  Pôle local équipe
-  Pôle local
-  Pôle structurant hors territoire



Les parts de croissance démographique selon l'armature territoriale



Objectif SCOT de répartition démographique (2008 – 2028)



Part de croissance de la population 1999 – 2006





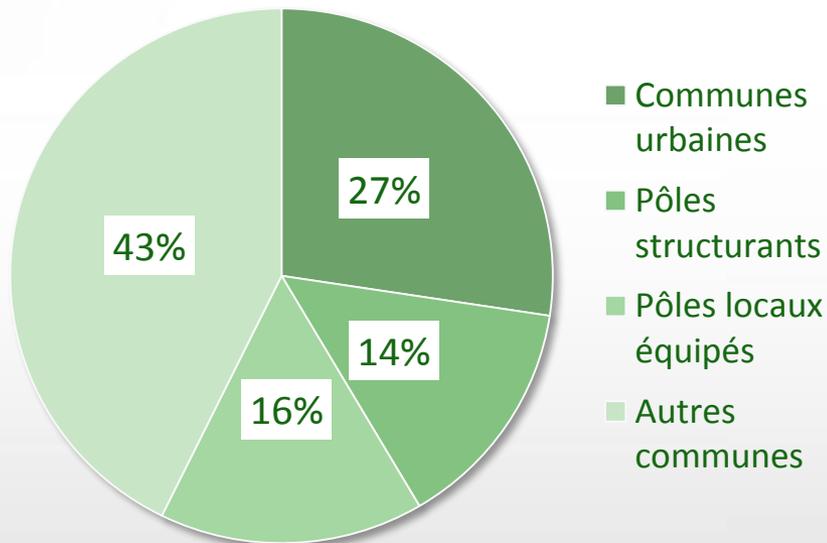
Croissance démographique observée depuis l'entrée en vigueur du SCOT

	Population 2008	Population 2014	Évolution de la population 2008-2014 (en %)	Taux de croissance annuel moyen 2008-2014
Communes urbaines	59 396	60 214	1,4%	0,23%
Pôles structurants	11 647	13 079	12,3%	1,95%
Pôles locaux équipés	13 733	14 564	6,1%	0,98%
Autres communes	39 339	44 442	13,0%	2,05%
Totaux SCoT	124 115	132 299	6,6%	1,07%

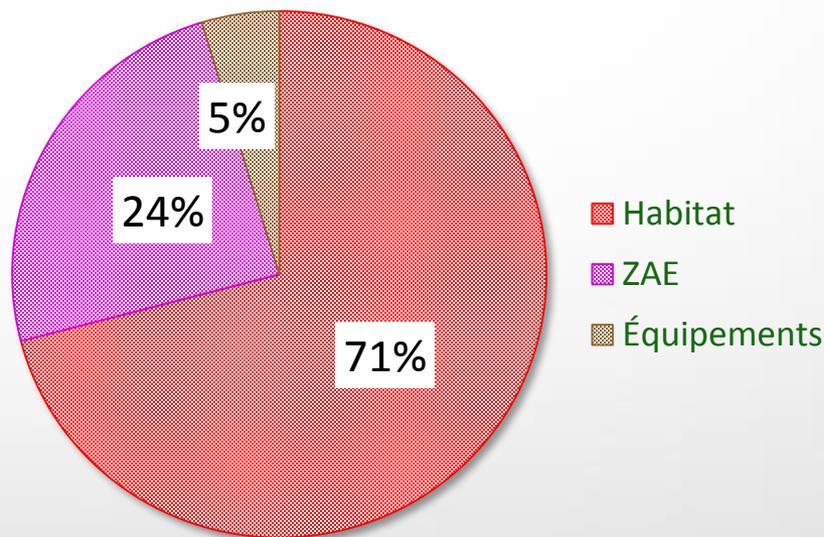


- Sur l'ensemble du SCOT, en 7 ans, **363 ha d'espace agricole ou naturel ont été consommés pour une allocation de 570 ha.**
- 85 ha de dents creuses ont été urbanisés

Répartition des 363 ha au sein de l'armature territoriale



Vocation des 363 ha





LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement

- 1.1. Permettre la croissance démographique
- 1.2. Favoriser le dynamisme économique
- 1.3. Ouvrir le territoire sur l'extérieur

2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales

- 2.1. Conforter l'armature territoriale
- 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la répartition de la croissance démographique
- 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
- 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
- 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
- 2.6. Assurer l'accueil des nouvelles populations et le parcours résidentiels des ménages
- 2.7. Rééquilibrer l'organisation de l'offre commerciale au profit des centralités urbaines

3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire

- 3.1. Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace
- 3.2. Préserver la biodiversité et renforcer la dynamique écologique du territoire
- 3.3. Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier
- 3.4. Valoriser la qualité des paysages
- 3.5. Améliorer la qualité urbaine

4. Maîtriser la gestion des ressources

- 4.1. Maîtriser les consommations énergétiques & favoriser les énergies renouvelables
- 4.2. Améliorer la qualité des eaux et sécuriser la distribution en eau potable
- 4.3. Réduire les déchets et optimiser leur gestion
- 4.4. Prévenir les risques
- 4.5. Améliorer la qualité de l'air
- 4.6. Maîtriser les nuisances sonores
- 4.7. Répondre aux besoins en matériaux de construction
- 4.8. Préserver la qualité et les fonctions naturelles des sols



1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement

Permettre la croissance démographique

Objectif de maintien du rythme actuel de croissance sur les vingt prochaines années : + 1.1% par an

Soit **175 000 habitants** à horizon 2035 -> + 35 000 habitants entre 2015 et 2035

Répartir les emplois sur le territoire en cohérence avec l'armature territoriale

Maintien voire renforcement de l'agglomération burgienne

Renforcement des pôles structurants

Améliorer la lisibilité de l'offre économique en hiérarchisant les Zones d'Activités Economiques

- ZAE spécifiques
- ZAE de niveau régional
- ZAE de niveau local



2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales

Poursuivre le rééquilibrage de la répartition de la croissance démographique d'ici 2035

	en valeur relative 2015-2035	Population nouvelle 2015-2035
Agglomération burgienne	50%	18 800
Pôles structurants	10%	3 750
Pôles locaux équipés	12%	4 500
Autres communes	28%	10 500
SCOT BBR		37 550

Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements

Rééquilibrer l'organisation de l'offre commerciale au profit des centralités urbaines



3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

Limiter le nombre de zones urbanisées appelées à croître : le centre bourg et éventuellement un hameau

Préserver la biodiversité et renforcer la dynamique écologique du territoire

Préserver la trame écologique (cf. carte)

Préserver tout particulièrement le réseau de zones humides



4. Maîtriser la gestion des ressources

Maîtriser les consommations énergétiques & favoriser les énergies renouvelables

Améliorer la qualité des eaux et sécuriser la distribution en eau potable

Répondre aux besoins en matériaux de construction



2016



DOO
Document d'Orientations
et d'Objectifs
Document d'aménagement
artisanal & commercial



Règles d'urbanisme
Cadre de référence de l'aménagement du
territoire
Conditions d'implantation des
équipements importants, des commerces

Phase administrative
après arrêt-Projet
(6 à 8 mois)



Avis des Personnes Publiques Associées
Enquête publique
Traitement des remarques

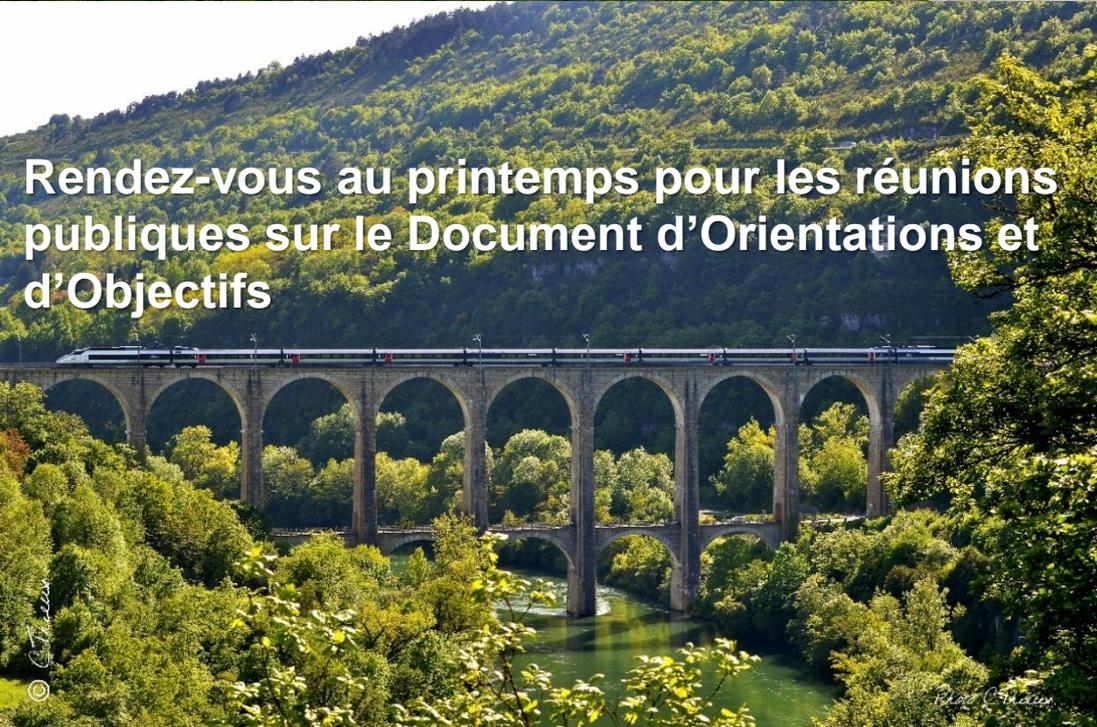
APPROBATION

2017



Mise en compatibilité des Plans
locaux d'urbanisme, des cartes
communales...

Traduction des orientations du SCOT au
travers des plans de zonage, des
règlements, des orientations
d'aménagement...



Rendez-vous au printemps pour les réunions publiques sur le Document d'Orientations et d'Objectifs